

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'INFORMATION
ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 82/529 du 2/6/1982
/MININFO/PT/DAAF/SP
portant promotion au titre de l'année 1980
de Monsieur OKOULA Edouard Roger, Adminis-
trateur des Services de l'Information

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.F.D.-

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;

D.B.-

(/u le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant
Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;

D.C.F.-

(/u le Décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°75-338 du 19 Juillet 1975 fixant le Statut Commun
des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;

(/u le Décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 82/528 /MININFO/PT/DAAF/SP du 2/6/1982
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 de Monsieur
OKOULA Edouard Roger, Administrateur des Services de l'Information ;

..../...

- D E C R E T E -

ARTICLE 1ER : Monsieur OKOULA Edouard Roger, Administrateur de 3ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information, en service à la Présidence de la République est promu au titre de l'année 1980 au 4ème échelon de son grade pour compter du 27 Février 1980.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Janvier 1981 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à BRAZZAVILLE, le 2 Juin 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications,

Commandant Florent NTSIBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-COMA.-

Le Ministre des Finances

Itihl Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

APPLIATIONS :

JORPC..... 1
MININFO/PT..... 2
DGTEP..... 3
DEF..... 3
D/AE/MININFO/PT... 2
RTC..... 3
DOSSIER..... 3
SGCE/BC..... 3
INTERESSE..... 1
ARCHIVES..... 4